

**Godbout, Jacques, Mr, Acad, Sociology, Canada: *Le holisme est-il nécessairement contraignant ?* [P3]**

Jacques T Godbout, Université du Québec

Abstract

Pour les sciences sociales, il y a le comportement libre, mais rationnel, et il y a les autres, qui sont plus ou moins déterminés. Il y a d'un côté les actions auxquelles on peut appliquer la notion de rationalité, et de l'autre un domaine de l'action humaine où la notion de choix n'est pas pertinente. Laissons-nous la proie pour l'ombre en abandonnant le modèle individualiste pour nous soumettre à quelque chose qui non seulement nous dépasse, mais qui nous serait imposé ? L'intérêt n'explique pas tout, certes, car il y a aussi les normes, les règles, la morale. Envisagées comme des obligations extérieures, les normes nous renvoient l'image de valeurs imposées du dehors, dont nous avons aussitôt envie de nous libérer. On retrouve alors le problème de l'intériorisation des normes, ce qui pose la question : Le holisme est-il nécessairement contraignant ?

Liberté du lien, liberté d'en sortir

Elster résume bien cette question en écrivant: "Si le vice des économistes est de tout comprendre en fonction des intérêts, le vice sociologique est de voir en l'homme l'exécutant passif des normes sociales" (1995, p. 144).

Le holisme est-il nécessairement contraignant ?

Je crois que non. Mais pour cela, il faut sortir de l'opposition traditionnelle définie par Elster pour penser la nature des liens sociaux qui fondent l'appartenance à un ensemble.

Illustrons cette affirmation par un exemple exotique pour ce pays..., mais qui s'y applique probablement encore plus...

Comme tout Québécois mâle, quand j'étais jeune, je jouais au hockey. Près de chez moi, il y avait une patinoire gérée par la commune. Nous y allions très peu. Dans la rue où j'habitais, nous avons construit notre propre patinoire. Nous la refaisons à chaque hiver. Les plus vieux étaient responsables de l'arrosage, et tous se partageaient l'enlèvement de la neige. Je jouais presque tous les soirs, avec un minimum d'équipement. Je jouais pour le plaisir, tout en étant ravi de constater mes progrès.

Aujourd'hui, le fils de mes amis joue aussi au hockey. Il n'y a plus de patinoire dans la rue. À six ans, il se rend les dimanches matin, à 10h15h, à un très moderne centre sportif situé à plusieurs kilomètres de chez lui, où un entraîneur professionnel lui apprend à patiner et à manier la rondelle. Le premier objectif de cet «exercice» est d'apprendre, de progresser. D'ailleurs, il ne joue pas : il s'entraîne. L'équipement de hockey complet (cher) est obligatoire. Son père doit l'accompagner en voiture et retourner le chercher deux heures plus tard.

Voilà deux modèles de liens sociaux. D'un côté un modèle communautaire<sup>1</sup>, régi par des liens primaires, et de l'autre un modèle de lien secondaire, fondé sur le contrat et sur les statuts de producteur et d'utilisateur. Dans la sociologie classique binaire, l'intensité et la permanence servent souvent à distinguer ces deux types de lien. Tönnies ne disait-il pas que "Dans la communauté on reste lié malgré toute séparation, dans la société on demeure séparé malgré toute liaison. » (TÖNNIES,1977, p. 81).

Les deux types de lien sont des liens sociaux, mais dans la mesure où le lien social est défini comme nécessitant une certaine intensité d'attachement, on tend, dans la même mesure, à voir le lien primaire comme le seul 'vrai' lien social.

On a tendance à définir ce lien primaire (ou le modèle communautaire ) comme non libre (à la limite, l'individu y disparaît dans le « communautarisme »), par opposition au lien secondaire qui serait le royaume de la liberté.

---

<sup>1</sup> Est-ce un modèle de don ? L'auto-organisation des jeunes n'est pas vraiment un modèle de don, ni un modèle marchand bien entendu. C'est une sorte de communauté, mais assez ouverte et où le don joue sûrement un rôle structurant. Dans nos sociétés, il existe plusieurs types de lien situés entre l'obligation et l'intérêt, et que le modèle binaire ne permet pas de bien saisir. Comme l'écrit Latouche, « il existe une grande diversité dans les formes d'échanges non marchands » (LATOUCHE,1998), p. 317) La conscience du fait qu'on a besoin des autres, de ce qu'ils sont et pas seulement de ce qu'ils ont, est importante dans de nombreuses relations. Ce que Tocqueville appelle l'intérêt bien compris. "À côté du marché, la morale de l'intérêt bien compris fonde une sociabilité faible sans doute, mais peut-être essentielle. Cet échange généralisé .....est quasi anonyme et vise à un lien social volontairement ténu. ... Contraire à l'ordre marchand, il n'est pas étranger pour autant à l'utilitarisme." (Latouche, 1998, p.67 ; voir aussi Kuty, 1998) J'ajouterai que ce lien est peut-être le produit, la conséquence non voulue et positive du modèle marchand. La présence du marché est peut-être ce qui le rend possible. Il se situe entre marché et lien social fort. On ne peut donc pas ramener toute l'étude du lien social au don. Il constitue une sorte de principe trop fort. À la typologie classique lien fort et lien faible (GRANOVETTER,1973), il y aurait peut-être lieu d'ajouter la distinction lien riche et lien pauvre.

Or, il me semble qu'il faut distinguer 2 choses : un lien social libre, et le fait d'être libre (libéré) de tout lien social ; entre être inséré dans un lien social libre et se libérer des liens sociaux.

Pour ce faire, posons-nous la question : dans lequel des deux modèles le jeune joueur de hockey est-il le plus libre ? Bien difficile de répondre autrement qu'en disant : tout dépend du point de vue et du type de liberté que chacun valorise.

Par rapport aux institutions, le premier modèle est plus libre; car ce sont les joueurs qui font leurs propres lois; c'est un modèle autorégulé, autonome, dirait Castoriadis.

Mais certains individus vivent peut-être difficilement les obligations que le groupe ne manque pas de se donner pour fonctionner.

En outre, il est sûrement plus facile de s'inscrire au centre sportif que de devenir membre d'un groupe de rue. Au centre sportif, le citoyen a un rapport d'utilisateur (client) avec une institution qui produit le service ; il paie (ou il a payé par nos taxes si c'est une institution publique), et il bénéficie du service. Une fois inscrit, en revanche, il doit se plier aux différents règlements qui n'ont pas été faits par lui. Et l'enfant est aussi dépendant de ses parents pour accéder au lieu. Au contraire, dans le modèle autorégulé, les membres contrôlent tout collectivement. Ce ne sont pas les autres qui décident quand ils jouent, combien de temps, qui va jouer avec qui... C'est eux. Mais il peut certes exister un leader autoritaire qui diminue la liberté de chacun, et un nouvel arrivant devra sans doute passer par certains rituels avant d'être accueilli. Il ne lui suffit pas de se présenter et de payer pour accéder au service.

Le lien secondaire tend donc effectivement à libérer l'individu de tout lien personnel. Mais le lien primaire (ou le modèle communautaire) peut aussi être libre dans la mesure où ce type de rapport n'est pas imposé à ceux qui le vivent, et selon la structure d'autorité qui le caractérise. Il ne peut pas être défini comme libre ou non libre en soi ou a priori. Il est d'ailleurs souvent plus libre vis-à-vis des institutions secondaires que le lien secondaire lui-même, mais moins susceptible de s'appliquer à tous sans brimer leur liberté à cause de la plus grande intensité qu'il implique.

La conclusion me semble claire : dans les deux cas de figure, il y a une certaine liberté et certaines obligations, et ces deux modèles ne peuvent donc pas être caractérisés par leur degré respectif de liberté.

C'est pourtant ce que font souvent les sciences sociales, en confondant la liberté existant dans le lien et la liberté au sens de facilité de sortir du lien qui caractérise le lien secondaire et en particulier le rapport marchand.

Si bien que, alors que cette typologie était conçue par ses fondateurs comme étant en interaction dynamique, cette typologie dynamique, sous l'influence sans doute des grandes idéologies qui se sont opposées au XX<sup>ème</sup> siècle, - communisme et libéralisme- a fini par se transformer en une opposition stérile entre individu libre et société contraignante. Cette évolution a conduit à l'impasse théorique que constitue l'opposition individualisme-holisme : à la limite, cette opposition finit par désigner l'individu sans la société, ou la société sans l'individu.

Don et holisme

Le phénomène du don peut aussi illustrer ce problème.

Sous certains aspects, le don appartient à la « famille » des modèles individualistes. Mais il a pour ainsi dire aussi les pieds dans le holisme... Nous croyons que le don n'arrive à trouver vraiment sa place ni dans les théories sociologiques de type holiste, ni dans l'individualisme méthodologique. « Ni holisme, ni individualisme », comme l'écrit Alain Caillé<sup>2</sup>.

Le don relève-t-il du holisme ? Serge Latouche a-t-il raison d'écrire: «On est bien obligé de recourir au holisme pour fonder l'homo donator. »<sup>3</sup> Une telle affirmation est admissible, car tout don tend à créer un rapport communautaire. Il faut cependant en évacuer les dimensions de contrainte sur le sujet qui caractérisent souvent le holisme.

Une propriété importante du don l'éloigne du holisme et le rapproche des modèles individualistes, en dépit des différences: le modèle du don est un système d'action au sens où, comme pour le modèle marchand, une fois posé un postulat psychologique sur le moteur de l'action, le modèle précise comment les individus sont incités à agir d'une certaine façon, dans une certaine logique. En conséquence, une fois posé le postulat du don, le modèle n'a pas besoin

---

<sup>2</sup> Alain Caillé, "Ni holisme ni individualisme méthodologiques. Marcel Mauss et le paradigme du don", *La revue du MAUSS*, no. 8, 1996.

<sup>3</sup> Réunion du MAUSS, Paris, juin 1997 ; voir aussi : « Le don est-il l'Autre paradigme? » Serge Latouche, "Le don est-il l'Autre paradigme?" *Revue du M.A.U.S.S.*, no. 12, 1998a. Bien entendu, si on définit le holisme comme la reconnaissance du fait que l'humain « n'existe que fabriqué socialement » (Latouche, "Le don est-il l'Autre paradigme?" p. 313.), la question ne se pose même pas : le don relève du holisme. Nous entendons plutôt par holisme une conception de la société qui conçoit ses membres comme appartenant à un ensemble qui les dépasse, une conception sensible à la dimension communautaire de la société. Voir la citation de Tonnies, plus loin.

de recourir à des contraintes extérieures au sujet, pas plus que la théorie du choix rationnel, une fois posé le postulat du self interest.

À cet égard, le modèle du don se comporte donc plutôt comme la théorie des choix rationnels, dont « la grande force, affirme Sciulli, est de tenter de rendre compte de l'ordre social et de la solidarité en faisant appel le moins possible à l'intériorisation des normes de la part des acteurs. »<sup>4</sup> Ayant posé l'homo donator, le modèle du don observe la dynamique du système d'action que ce postulat engendre sans nécessité d'introduire d'autres facteurs comme la culture, la tradition, les normes, les valeurs, sauf pour spécifier les modalités d'application du modèle.

L'homo donator part d'agents libres, à la différence des modèles sociologiques attribuant les comportements à des variables externes qui s'imposent plus ou moins aux sujets. Comme la théorie du choix rationnel, le modèle du don considère comme suspectes les normes obligatoires présentées comme facteurs d'explication.

En tant que «moteur psychologique de l'action», le postulat du don est aussi légitime que celui de l'intérêt et aussi pertinent pour rendre compte de l'action des agents. C'est un modèle où ces derniers seront portés à donner dans les conditions propres au don. Une de ces conditions, c'est la liberté des acteurs, comme dans le marché. Sous cet aspect, il appartient au groupe des modèles individualistes. Cela conduit certains auteurs à conclure que ce modèle est « proche, tout proche, à s'y méprendre, (...) des propositions les plus radicales de l'individualisme méthodologique. »<sup>5</sup>

Rappelons donc en quoi il en diffère malgré tout profondément.

Le modèle du don possède sa dynamique propre, différente des autres systèmes d'action. Comme tout modèle d'action, il doit s'appuyer sur une théorie du fonctionnement des individus. Il doit postuler ce que Coleman appelle « une théorie psychologique des ressorts de l'action individuelle. »<sup>6</sup> Il ne faut pas seulement un système, il faut une énergie, un moteur pour faire circuler les choses. « Rien...ne s'accomplit dans le monde sans passion. (...) Chaque théorie en sociologie veut comprendre à sa manière pourquoi cette passion surgit et comment elle transforme un amas d'individus en une collectivité authentique. »<sup>7</sup> C'est par exemple le rôle que joue le charisme chez Weber<sup>8</sup>. Le modèle du don a donc besoin lui aussi d'une théorie psychologique, et c'est là que non seulement il diffère de la théorie des choix rationnels, mais qu'il s'oppose à elle. Il ne part pas de l'homo oeconomicus, du seul postulat de l'intérêt. Il pose aussi un homo donator. Une fois ce postulat psychologique posé, les acteurs agissent en fonction de la logique du système dans lequel ils s'inscrivent, système dont ils sont par ailleurs les auteurs.

---

<sup>4</sup> David Sciulli, "Weaknesses in Rational Choice Theory's Contribution to Comparative Research", in J. Coleman et Thomas J. Fararo ed, *Rational Choice Theory: Advocacy and Critique*, London, Sage, 1992, p 161.

<sup>5</sup> Stéphane Vibert, "La communauté est-elle l'espace du don?" *Revue du M.A.U.S.S.*, no. 25, 2005, p. 350.

<sup>6</sup> James S. Coleman et Thomas J. Fararo, eds., *Rational Choice Theory: Advocacy and Critique* London: Sage, 1992, p. ix.

<sup>7</sup> Serge Moscovici, *La machine à faire des dieux*, Paris, Fayard, 1988, p. 31.

<sup>8</sup> Ibid., p. 155-156.